



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : DELSARTE Séverine

Absents : CHAILLOUX Marie-Laure, COZETTE Laetitia

Monsieur RAGU Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	
14 novembre 2025	
Date d'affichage	
17 novembre 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Votants	8

Objet : Agrandissement du périmètre d'épandage des boues du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne dans le Département du Loiret – Avis du Conseil Municipal.

Le syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne a présenté le 03 juin 2025 un dossier de demande d'autorisation environnementale en vue de l'Agrandissement du périmètre d'épandage des boues dans le Département du Loiret.

Ce dossier est soumis à la consultation du public par voie électronique prévue à l'article L.181-10-1 du code de l'environnement depuis le 13 octobre 2025 à 9h00 jusqu'au 13 janvier 2026 à 19h00.

Cette consultation du public dite parallélisée, issue de la loi Industrie Verte, se substitue à l'enquête publique pour les demandes d'autorisations environnementales à compter du 23 octobre 2024.

Conduite par un commissaire enquêteur, elle est menée en même temps que l'examen par les services de l'Etat et les consultations des instances obligatoires et des collectivités territoriales. Le dossier, ainsi que les observations du public, les avis émis par les services et collectivités et réponses du pétitionnaire seront rendus publics tout au long de la consultation sur un site internet dédié.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-18 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet dans un délai de 2 mois, soit le lundi 24 novembre 2025 au plus tard.

Après présentation du dossier de consultation, à la majorité, avec 7 absentions et 3 voix contre,

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale pour « l'Agrandissement du périmètre d'épandage des boues du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne dans le Département du Loiret ».

Le secrétaire de séance,
Guillaume RAGU

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacky HECQUET

